

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 28 juin 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL, Maire.

**Présents :** Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS - N. SEDKI - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - S. SENEGA-SANCHEZ - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER

**Absents représentés :** MC. FABRE DE ROUSSAC par C. BRISSEOIS - M. GROSSO par M. IBARS - S. JEAN par G. REQUENA - S. BERBEZIER par M. ROUVIER - F. PEREZ par P. KAPPLER

**Absents :** JF. MARY - G. GUIRAUD - C. PINO

**23. Décisions du Maire**

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération du 9 avril 2014 sur ces dispositions ;

Il appartient au conseil municipal :

**De prendre acte** des décisions ci-dessous.

15/05/19	15	Bourgue Rémi remboursement intervention plombier	440 €
18/06/19	16	Honoraires CGCB Affaire commune c/état (SRU)	1500 €

Il convient d'en prendre acte.

**LE CONSEIL**

Où l'exposé de M. le Maire

**PREND ACTE**

  


Et ont, les membres présents,  
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Marc Rouvier